

1^{ère} édition des 3 heures d'endurance pédestre d'Avanton

Le comité d'organisation des randonnées d'Avanton et l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Vienne organisent avec le support technique de l'entente Poitiers athlétisme 86, la première édition des 3 heures d'endurance pédestre d'Avanton, le samedi 16 septembre 2017.

Le circuit d'une distance de 3 km, peu accidenté, sera implanté autour du gymnase et empruntera le chemin agricole de la station d'épandage, le chemin agricole des Ailes du Futur, le champ de monsieur Broquereau qui longe la route de Richelieu et enfin l'aire de jeux et le stade annexe de football. Le départ et l'arrivée ainsi que l'aire de relais seront implantés sur le terrain stabilisé de l'aire du city-stade. L'épreuve est ouverte aux licenciés FFA et non licenciés âgés de plus de 20 ans. Le départ sera lancé à 17 heures précises pour une fin de course à 20 heures. Un classement général sera effectué par addition du nombre de tours effectués et la distance parcourue dans le dernier tour. Deux classements spécifiques seront établis : un classement spécial Avantonais et un classement spécial des uniformes et blouses blanches.

Nous récompenserons les 5 premiers du classement général, les 3 premiers individuels (hommes et femmes) seniors et vétérans, les 3 premières équipes (hommes et femmes) seniors et vétérans, les 3 premières équipes mixtes, les trois premières équipes Avantonaises ainsi que les trois premières équipes des uniformes et blouses blanches. Tous les participants recevront un lot à la prise des dossards qui s'effectuera à partir de 15 h30 au gymnase. Durant toute la course, des stands animeront la zone de relais et une buvette proposera des grillades. La proclamation des résultats est prévue à 21 heures en présence des élus de notre commune. Pour clôturer cette journée sportive, mais nous l'espérons aussi conviviale, nous servirons le pot de l'amitié offert par la municipalité. Nous invitons les nombreux coureurs

confirmés ou occasionnels de notre village à former des duos pour venir représenter notre commune. Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter : Christian BARDEAU au 06/80/88/38/54 - Jean-Michel et Sylvie GERVAIS au 06/50/41/34/80 - Philippe FORGEOT au 06/46/81/22/56

Le règlement de l'épreuve ainsi que le bulletin d'inscription pourront être téléchargés sur les sites de l'entente Poitiers athlétisme 86 ou de la mairie d'Avanton à partir du 1er juin 2017. Des documents papier seront aussi à votre disposition au secrétariat de la mairie et chez les commerçants de la commune.

Marché aux Hérolles

Un départ en bus pour le marché des Hérolles est prévu le 29 mai 2017. Départ devant la Mairie à 7 h 30 et retour vers 15 h 30. La participation financière est de 9 €. Si vous êtes intéressés, merci de vous inscrire à la Mairie et préciser si vous souhaitez déjeuner au restaurant de manière à retenir les places.

La recette de Jacqueline Langoustines panées au sésame

32 langoustines ; un chou romanesco (environ 280 grs) ; des graines de sésame ; 2 c. à soupe de sauce soja ; 4 c. à soupe d'huile de sésame. Faire cuire les langoustines entières et le chou coupé en petits cubes si possible à la vapeur ; Décortiquer les langoustines et paner-les en les roulant dans les graines de sésame ; Dresser les langoustines sur des assiettes individuelles, ajoutez le chou, nappez d'huile de sésame et de sauce soja. Dégustez tiède.

Trucs de grand-mère

Et voilà...revenu le soleil...et les petites bêtes ! Du citron contre les fourmis. Ces insectes sociables suivent toujours le même chemin grâce à des repères odorants. L'idée est de les désorienter en brouillant ces traces. Une fois que vous avez repéré leur trajet, déposez quelques zestes et/ou gouttes de jus sur leur passage. Ça marche aussi avec le vinaigre blanc, le marc de café ou encore les coquilles d'œufs concassées.

J'habite Avanton

Nouvel arrivant sur la commune, venez en mairie pour connaître toutes les informations utiles. La mairie vous accueille : lundi, mardi, jeudi*, vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le mercredi de 8h30 à 12h.

* tous les jeudis jusqu'à 18h30 (sauf en période de vacances scolaires). La cérémonie pour l'accueil des nouveaux habitants est prévue le 25 juin prochain lors de la journée « Asso en Music », le livret de l'habitant vous sera remis.

Lecteurs du Petit Journal dans le Monde

Si vous voyagez avec le « Petit Journal de notre village », n'hésitez pas à nous envoyer une photo par courrier ou par mail : secretariat@avanton.fr. Essayez de faire en sorte que l'on puisse reconnaître du premier coup d'œil l'endroit où vous êtes.

Naissances

- ✦ Katalaya PAILLER 14/02/2017
- ✦ Nino LE MENEZ 05/03/2017
- ✦ Denzel TU'UNGAFASI 08/03/2017
- ✦ Aloys AKPAMOLI 09/03/2017
- ✦ Alban PROU 13/03/2017
- ✦ Gabrielle RIBREAU 21/03/2017

Décès :
Colette COURAULT 21/03/2017

Manifestations

- ✦ 07/05 : 2nd tour des élections présidentielles, salle des fêtes de 8h à 19h
- ✦ 6 au 8/05 : exposition atelier du Peintre, salle Plauzeau
- ✦ 08/05 : commémoration à 11h30 au monument aux morts
- ✦ 14/05 : exposition pour les 30 ans de l'Atelier du Potier, salle Plauzeau de 10h à 18h30
- ✦ 21/05 : vide-grenier de l'APE dans le bourg d'Avanton
- ✦ 03/06 : barbecue de l'ACCA, salle des fêtes
- ✦ 11/06 : 1^{er} tour des élections législatives, salle des fêtes de 8h à 18h
- ✦ 18/06 : 2nd tour des élections législatives, salle des fêtes de 8h à 18h
- ✦ 25/06 : Asso en Music et accueil nouveaux habitants, Château d'Avanton à 14h

¼ d'heure citoyen et conseils municipaux



Chaque citoyen peut assister aux conseils municipaux de sa commune. Pendant le conseil, seuls les membres du conseil municipal peuvent s'exprimer. Pendant les 15 minutes qui suivent la fin du conseil, vous avez la parole ! Vous pouvez poser les questions de votre choix, faire part de vos remarques, de vos expériences, de vos souhaits... Dans la mesure du possible, le conseil essaiera de vous répondre et dans tous les cas il vous aura écouté et entendu. Prochains conseils municipaux les : mardi 16 mai et mardi 20 juin 2017 à 20h dans la salle du conseil.



Mars - Avril 2017

N°17

Edito

Bonjour à toutes et tous, Le 7 avril dernier, l'équipe municipale a présenté son bilan de l'année écoulée. Une nouvelle conseillère municipale nous a rejoint, Mme Chantal Renoult, suite à la démission de Mme Nina Barriquault. Nous sommes heureux de l'accueillir au sein de l'équipe. Les grands points forts de cette année ont été : la réfection de la rue de la Gare et de son quartier, les travaux réalisés dans les écoles suite aux demandes des enseignants, les activités sur le temps méridien, l'adhésion au dispositif « Voisins vigilants », l'organisation de réunions de quartier pour échanger avec les riverains, un nouveau site Internet, la création d'une page Facebook, les sorties bowling et accrobranche du Conseil Des Jeunes, le traditionnel repas du CCAS, la sortie au marché de Lençloitre tous les 1er lundi du mois selon les demandes, la journée Asso en Music avec la journée des associations le dernier week-end de juin avec en clôture un concert gratuit, le début de la construction de la maison de santé et des 6 maisons seniors, l'investissement des élus municipaux de notre commune dans les 15 commissions de la Communauté de Communes du Haut Poitou, etc...

Les perspectives 2017 sur notre commune vont être également importantes. Cela passe par l'accueil des nouveaux habitants dans les maisons seniors, ainsi que l'arrivée d'une ostéopathe, d'une infirmière et nous espérons de médecins et autres professionnels de santé. Un nouveau commerce « le chant des blés » : une boulangerie, pâtisserie, sandwicherie ouvrira ses portes dans les anciens locaux de la Poste. Des places de parking supplémentaires vont être réalisées pour faciliter le stationnement aux abords des écoles et des commerces. La construction d'un skate park situé à côté du city stade, de nouvelles animations proposées par le CDJ, une sortie proposée en mai au marché des Hérolles, etc... Je tiens à remercier toute l'équipe municipale, mes adjoints, les conseillers municipaux et le personnel qui travaillent ensemble sur toutes ces actions, qui permettent d'offrir à notre commune des ressources et des services pour tous les avantonaises et avantonais. Anita POUPEAU Maire

Citation

«La plus grande gloire n'est pas de ne jamais tomber, mais de se relever à chaque chute». Confucius



Journée des associations, marché de producteurs, animations dans la journée, la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants et concert le soir. Venir et participer, c'est rendre hommage à tous ces bénévoles qui, le plus souvent dans l'anonymat, font vivre notre commune.

Budget 2016-2017 Terre saine
ADMR/Réunions de quartiers 30 ans de poterie et c'est pas fini ! 12 ans = port du casque à vélo ! 3h d'endurance pédestre... échauffez-vous !

Sommaire

- Page 2 :
 - ✦ Interview Anita Poupeau
 - ✦ Biblio rue d'Anjou
 - ✦ Terre Saine
- Page 3 :
 - ✦ Les potiers ont 30 ans !
 - ✦ Vélo et port de casque
 - ✦ Réunions de quartiers
 - ✦ Escapade et patrimoine
 - ✦ Autorisation d'urbanisme
 - ✦ ADMR
- Page 4 :
 - ✦ Marché des Hérolles
 - ✦ J'habite Avanton
 - ✦ Infos diverses
 - ✦ Etat civil

Dir. de la publication : Anita POUPEAU
Equipe de rédaction :
Noémie VALLET / Cecilia FARGE BOZIER /
Jacqueline SERRANO / Natacha PUYGRENER / Anita POUPEAU
Graphisme/maquette : N PUYGRENIER
Imprimé par la Municipalité d'Avanton
Ne pas jeter sur la voie publique
Pour nous écrire : communication@avanton.fr
Site internet : www.avanton.fr

**Interview d'Anita Poupeau, Maire
Compte administratif 2016
et budget primitif 2017**



Le Petit Journal : Madame le Maire, pouvez-vous nous parler du compte administratif 2016 ?
Anita Poupeau : Le Conseil Municipal a approuvé le 11/04/2017 le résultat de clôture de la commune présenté en séance par Mr ROHARD trésorier de Neuville de Poitou. Il en résulte pour le fonctionnement un excédent de 299 104,58 €. Pour le budget investissement, il résulte un déficit pour la commune de 86 437,81 €

LPJ : Pouvez-vous nous indiquer les décisions prises pour la fiscalité ?
AP : La création de la Communauté de Communes du Haut Poitou (CCHP) entraîne un changement de régime fiscal de l'EPCI en vertu du principe d'application à l'EPCI issu de la fusion du régime fiscal le plus intégré des EPCI préexistants (intercommunalité à FPU - fiscalité professionnelle unique). La part départementale de taxe d'habitation (TH) récupérée par la commune en 2011 doit être transférée à la CCHP. Cette fraction de débasage de TH s'élève pour la commune

à 8,08 %, le taux de TH qui était à 22,99 % en 2016 passe donc à 14,91 %. Le taux moyen pondéré de TH de la CCHP a été voté à 8,97%, le taux de TH de la Communauté de Communes du Neuillois était de 2,42 % (+6,55). Au vu de ces éléments et à situation équivalente du foyer fiscal, l'augmentation votée lors du conseil municipal du 11 avril de 3 % de la taxe d'habitation n'aura pas d'incidence sur le montant global de la taxe d'habitation payée par les contribuables. Pour le foncier bâti et non bâti l'augmentation du taux est également de 3%.

LPJ : Pouvez-vous nous parler du budget primitif 2017 ?
AP : Le conseil a approuvé le budget primitif 2017 avec une section de fonctionnement s'équilibrant à 1 343 030 € en dépenses et recettes et une section investissement à 1 987 098,81 € en dépenses et en recettes. Ce budget est basé sur le plan pluriannuel d'investissements que nous avons proposé, et qui a été présenté dans le petit journal de décembre 2015.

Bibliothèque de rue, une chouette initiative !

Une famille de la rue d'Anjou a confectionné une bibliothèque de rue à la disposition de tous les avantonnaises et avantonnaï. Vous pouvez prendre un livre et en remettre un de votre choix.

Réunions de quartier

Ces réunions de quartier permettent d'échanger avec les riverains sur différents points de leur quartier. Deux réunions de quartiers se sont tenues, la première avec les riverains des rues du Château et de Chante Perdrix pour présenter les futurs travaux qui débiteront fin 2017, qui concernent la réfection du réseau des eaux pluviales et l'aménagement de la rue du Château avec la réalisation d'une voie douce. La seconde a réuni les riverains de la rue de Berry, pour envisager la matérialisation de places de parking et trouver des solutions pour réduire la vitesse dans la rue.

Escapade nature et patrimoine



Prenez votre sac à dos et venez découvrir avec nous, les richesses de notre territoire. Le samedi 10 juin nous faisons halte sur la commune d'Avanton. Au programme : balade ornithologique ponctuée de commentaires sur l'histoire de la commune d'Avanton, exposition, visites guidées du château d'Avanton du XVIème siècle et de l'église Saint Laurent du XIVème siècle, musique et chants poitevins avec le groupe les Tard à Dîner et le midi un pique-nique convivial au château (n'oubliez pas votre panier repas). Cette escapade est organisée par l'Office de Tourisme de Neuville avec le soutien de la municipalité d'Avanton, de la LPO Vienne, des Amis de la Pallu. Gratuit et ouvert à tous !
Contacts et renseignements : 05 49 54 47 80 otneuillois@gmail.com.

ADMR

Notre association intervient sur les communes d'Avanton, Blaslay, Charrais, Cissé, Neuville de Poitou, Villiers et Yversay. Légitimée par une histoire de plus de 45 ans, notre association ADMR de Neuville de Poitou est toujours à l'écoute des nouveaux besoins des familles sur notre territoire d'intervention. Notre association fait partie du réseau national ADMR, premier réseau français associatif au service des personnes. Porté par des bénévoles et des salariés, notre service respecte l'autonomie de chaque personne aidée, son choix de vie, celui de sa famille, son environnement et ses besoins. Nous sommes à la recherche de bénévoles pour compléter notre équipe. Devenir bénévole, c'est : être utile à ceux qui nous entourent, agir pour le développement local et vivre une expérience humaine et enrichissante. POURQUOI PAS VOUS ? Pour tous renseignements complémentaires : Maison des Services 19 Bd Jules Ferry 86170 Neuville de Poitou tél : 05 49 42 25 68 - mail : info.assoneuille.fede86@admr.org



Terre Saine : pieds de murs

Le 17 mars dernier, une réunion a été organisée avec les habitants des sites pilotes pour la réalisation des pieds de murs dans le cadre de Terre Saine. Pour tous ceux qui sont intéressés, vous pouvez venir chercher vos graines en mairie, si vous souhaitez réaliser vos pieds de murs. Arthur et Moustapha restent à votre disposition pour de plus amples renseignements.



Atelier du potier : déjà 30 ans !



L'atelier du potier organise le 14 mai salle Plauzeau de 10h à 18h30, une exposition à l'occasion de ses 30 ans. Les 100 premiers visiteurs se verront remettre un objet confectionné par les membres de l'association. Un vin d'honneur sera offert par la municipalité à 17h30.

Port du casque à vélo pour les moins de 12 ans

DEPUIS LE 22 MARS 2017
À VÉLO, LE PORT D'UN CASQUE CERTIFIÉ SERA OBLIGATOIRE POUR TOUS LES ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

Son port était recommandé, il est désormais obligatoire : depuis le 22 mars 2017, la loi impose aux moins de 12 ans, conducteurs ou passagers, de porter un casque à vélo. Une personne transportant ou accompagnant un enfant de moins de 12 ans sans casque à vélo devra s'acquitter d'une amende de quatrième classe (90 euros). Les chocs à la tête chez les jeunes enfants peuvent causer des traumatismes graves qui pourraient être évités facilement avec le casque. Selon la Sécurité Routière, il « diminue le risque de blessure sérieuse à la tête de 70 %, le risque de blessure mineure de 31 % et le risque de blessure au visage de 28 % ». Le casque que vous aurez choisi pour votre enfant devra porter la mention CE, et bien sûr être attaché. Selon 60 Millions de consommateurs, « il faut également éviter, comme pour un casque moto, de le laisser tomber par terre ou de le cogner. Rien n'interdit en revanche de choisir un modèle avec de jolies couleurs, ou d'y ajouter des autocollants, pour que l'enfant qui l'aura essayé et choisi le porte volontiers. Le choix est assez large dans les grandes surfaces spécialisées, avec une palette de prix allant de moins de 10 € à plus de 35 €.

Les cabanes de jardin et autres

Une réunion de travail a eu lieu avec le responsable du service urbanisme de l'Intercommunalité. Ce dernier nous a apporté les informations suivantes. Il nous paraît important de vous les préciser. Les articles parus dans les deux derniers petits journaux de notre village sont confirmés et font apparaître la nécessité de déclarer toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissements de bâtiments ou d'installation nécessitant une autorisation d'urbanisme. Petite précision qui a son importance : en cas de vente de la propriété, le vendeur sera, avant la signature de l'acte définitif, dans l'obligation de déclarer toute construction n'ayant pas bénéficié d'une autorisation et de régler la taxe d'aménagement. Cette taxe sera due au taux applicable à la date de la déclaration.

INFO SPÉCIALE

Plus d'infos : www.terresaine-poitou-charentes.fr

Épisode 2/2

Les fertilisants naturels

Le fumier est un fertilisant qui peut être difficile à trouver et qui n'est pas indispensable. Il est à épandre avec prudence car il peut contenir des antibiotiques. Lorsque le fumier est utilisé au jardin il faut éviter de l'enfouir trop profondément car cela favorise le développement des vers « fils de fer » et autres insectes malvenus au potager. Il est conseillé de le composter avant de l'utiliser.

Le compost est le fertilisant idéal. C'est un engrais organique naturel que l'on peut produire dans son jardin (voir la fiche « Le compost : fabrication et utilisation »).

Les purins de certaines plantes peuvent également constituer un apport d'éléments nutritifs. Attention cependant à ne pas en abuser car, bien que ce soit des fertilisants naturels, l'excédent irait également polluer les milieux naturels. Les deux principaux sont le purin d'ortie et de consoude. Le premier apporte plutôt de l'azote favorisant la croissance des plantes (tiges et feuilles) et augmentant leur résistance naturelle aux agressions, le deuxième apporte notamment du potassium et favorise la pousse des semis et la fructification.

Recettes

Purin d'ortie (Urtica dioica ou Urtica urens)
Récolter la plante entière avant la floraison. Il est possible de récolter de l'ortie sauvage ou d'en cultiver un carré dans le jardin : cela fera le bonheur des chenilles de certains papillons.

La placer dans un fût non métallique avec de l'eau (de pluie de préférence, pH neutre ou acide) selon les proportions de 1kg d'orties pour 10 L d'eau.

Confusion à éviter...
Le purin d'ortie n'est pas un insecticide, il renforce la plante et la rend plus résistante aux attaques. Les ravageurs, découragés, vont alors s'en prendre à d'autres plantes moins coriaces !



Laisser le tout fermenter pendant environ 2 semaines (temps moyen pour une température de 20°C, s'il fait plus chaud c'est plus rapide, s'il fait plus froid c'est plus lent, à vous de surveiller l'évolution !) jusqu'à ce que la préparation dégage une désagréable odeur de purin.

Une fois prêt, filtrer et diluer le purin à raison de 9 L d'eau pour 1 L de purin (dilution 10%). La solution peut être pulvérisée toutes les deux semaines sur le sol ou sur les feuilles des cultures.

Purin de consoude (Consoude de Russie, Symphytum perigrinum ou à défaut Consoude officinale, Symphytum officinale)
Placer 1kg de feuilles de consoude fraîche dans un fût non métallique contenant 10 L d'eau.
Laisser fermenter environ 2 semaines (selon la température). L'odeur est moins nauséabonde que le purin d'ortie. La dilution se fait à 20% pour une pulvérisation au sol (2 L de purin pour 8 L d'eau) et à 5% sur les semis et en pulvérisation foliaire (1/2 L de purin pour 9,5 L d'eau).

Retrouvez dans le prochain numéro du Petit Journal des conseils pratiques sur les limaces et escargots !